



Réunion du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024 à 19h00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-huit mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Étaient présents : Michel CASMARET - Américo DA SILVA - Annick DEMENUS – Serge DOSDA - Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT – Gilbert MONELLE - Myriam TESSARI – Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Nadine MACRELLE

Ordre du jour

- (1) (7.2) Taux d'imposition 2024 des 3 taxes directes locales
- (2) (7.5) Subventions de fonctionnement aux associations 2024
- (3) (7.5) PLU – demande de subvention au titre du fond de concours CCAM
- (4) (8.9) BIBLIOTHEQUE – convention de partenariat Département Moselle
- (5) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2024

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
– **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 février 2024.

08/2024 – Taux d'imposition 2024 des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que les taux n'ont jamais augmenté depuis 23 ans ;



Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des 3 taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2024 :

AVANT :

- ◆ Taxe habitation : 11.46 % (hors résidences principales)
- ◆ Foncier bâti : 29.61 % (15.35% taux communal et 14.26% taux départemental)
- ◆ Foncier non bâti : 56.16 %

PROPOSITION :

- ◆ Taxe habitation : 12.03 % (hors résidences principales)
- ◆ Foncier bâti : 31.09 % (16.83 % taux communal et 14.26% taux départemental)
- ◆ Foncier non bâti : 58.97 %

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (1 CONTRE – 14 POUR), le Conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter les taux des 3 taxes directes locales pour 2024 et de fixer les taux comme énoncé ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

09/2024 – Subventions de fonctionnement aux associations 2024

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

- Amicale Donneurs Sang BH	200.00 €	- Les restaurants du cœur	200.00 €
- Amicale des conseillers	1000.00 €	- Ligue nation contre le cancer	150.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers		- Mission Locale	50.00 €
Koenigsmacker	300.00 €	- Secours catholique	100.00 €
- J.S.P (Jeunes sapeurs-pompiers)	200.00 €	- Secours populaire Français	100.00 €
- APEI THIONVILLE	650.00 €	- V.M.E.H. de Thionville	50.00 €
- APOLO J	250.00 €	- Une rose un espoir	100.00 €
- ASS VIE LIBRE	50.00 €	- UNC Thionville et Environs	100.00 €
- ASS Sclérose en plaques	150.00 €	- Téléthon	100.00 €
- La croix rouge française	150.00 €	- SPA	100.00 €
- La pédiatrie enchantée	150.00 €	- AFPR	100.00 €
		- Chiens Guide de l'Est	100.00 €

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.



10/2024 – PLU – demande de subvention au titre du fond de concours CCAM

Vu la délibération n°01 du 30/01/2023 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Elzange ;

Vu l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents 2022-06 ;

Vu le Pacte Fiscal et Financier de solidarité instaurant un fonds de concours à l'ensemble des 26 communes de la CCAM ;

Considérant que l'élaboration du PLU est éligible aux critères de la tranche 2 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- De solliciter une subvention auprès de la CCAM dans le cadre du programme « Fond de concours, tranche 2 ».
- De prévoir ce plan de financement :

- Devis total :	30 000.00 € H.T.	36 000.00€ T.T.C.
- Subvention sollicitée FDC :	50%	15 000.00 €
- Part communale :		15 000.00 € H.T.
- De mandater le Maire pour la signature des documents nécessaires.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants seront prévus au BP 2024.

11/2024 – BIBLIOTHEQUE – convention de partenariat Département Moselle

Vu la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique signée en 2012 ;

Considérant que la bibliothèque de la commune respecte les conditions indispensables d'appartenance au réseau département pour bénéficier de l'ensemble des services départementaux et des aides financières ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ADOPTE les termes de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention annexée et tous les documents nécessaires.

Liste des délibérations du 25 mars 2024 :

- (1) (7.2) Taux d'imposition 2024 des 3 taxes directes locales
- (2) (7.5) Subventions de fonctionnement aux associations 2024
- (3) (7.5) PLU – demande de subvention au titre du fond de concours CCAM
- (4) (8.9) BIBLIOTHEQUE – convention de partenariat Département Moselle
- (5) Divers



INFORMATIONS DIVERSES

- 08/04/2024 : Prochain conseil municipal
- 06/04/2024 Théâtre des Baladins : Gâteaux ...
- Commission presbytère/travaux : Evaluation valeur – étude projet création logements
- Commission PLU : PADD en cours
- Chemin des escargots : rétrocession voirie
- Contact propriétaires forêt mise en sécurité route Elzange-Valmestroff
- Remise en fixation miroir carrefour du Moulin
- Traverse route RD / bas rue du Poitou
- Souche massif rue des Vosges
- Bilan réfection salle socioculturel
- Démarchage porte à porte

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Philippe HANRION

La Secrétaire de séance,

Nadine MACRELLE